



# Syndicat des eaux du plateau des Rousses

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021 A 18H30

### Présents :

- **Les Rousses** : Alain DESPREZ – Isabelle ARBEZ
- **Bois d'Amont** : Guy LACROIX
- **Prémanon** : Laurent MERAT – Benoit LABOURIER
- **Lamoura** : Guillaume TERRAL – Natacha BIGAN
- **Lajoux** : Denis MIQUEL – Edwige MOREL
- **Septmoncel** : Nicolas GINDRE

**Absents** : Christiane GROS (pouvoir à Guy LACROIX) – Raphaël PERRIN (excusé)

**Secrétaire de séance** : Natacha BIGAN

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Risoux – Commune de Les Rousses, sous la présidence de Alain DESPREZ, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2021**
- 3. Convention avec la Communauté de communes de la Station des Rousses relative aux abords du lac des Rousses**
- 4. Convention de groupement de commande publique avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura pour la réalisation d'un réseau d'eaux usées et du renouvellement de la canalisation d'eau potable secteur les Rivières à Prémanon**
- 5. Secrétariat du SIE : modification et suppression de poste avec précision du nombre d'heure/semaine**
- 6. Questions et informations diverses**
  - Panneau d'information sur la façade de la station de traitement au bord du lac des Rousses
  - Point sur le programme de travaux en cours
  - Point sur l'étude de faisabilité des travaux de sécurisation du Haut-Service
  - Bilan provisoire du recensement des UL
  - Principales conclusions du rapport d'audit de la station de traitement, mené par le CIRSEE
  - Point sur la situation du VVSTAR

### **1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Natacha BIGAN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2021**

Le Comité Syndical n'ayant pas de remarques à formuler, approuve à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 16 mars 2021.

### **3 – Convention avec la Communauté de communes de la Station des Rousses relative aux abords du lac des Rousses**

La Communauté de communes de la Station des Rousses (CCSR) est compétente en matière de développement touristique. A ce titre, les rives du lac des Rousses lui sont mises à disposition par la Commune des Rousses pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. Le SIE est propriétaire des parcelles A160, A691, A730 et A845.

M. le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer une convention avec la CCSR afin de lui donner accès aux parcelles A160, A691, A730 et A845 dans le cadre des compétences communautaires.

Ainsi, le SIE :

- maintient le droit de passage à l'itinéraire pédestre en application de la convention de passage d'un itinéraire de randonnées portant sur les parcelles A160 et A691, signée le 20 juillet 2011 ;
- autorise l'implantation d'un chalet de surveillance de baignade sur la parcelle A691 ;
- autorise l'implantation d'arceaux vélos sur les parcelles A160 et A691 et d'un panneau d'interprétation sur la parcelle A691 ;
- autorise l'implantation d'un panneau d'information vitré sur la parcelle A691 ;
- autorise l'implantation de mobilier de pique-nique (sans barbecue) sur la parcelle A845 ;
- autorise le passage de personnes sur ses parcelles du fait de l'activité induite par l'exploitation du lac, sur la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. En revanche, les personnes n'ont pas accès aux bâtiments ni à leurs parties extérieures (escaliers notamment) ;
- autorise le passage de véhicules d'entretien de la CCSR (ou de son délégataire) en fournissant une clef de la barrière située en haut de la voie d'accès de la parcelle A160.

M. le Président propose aux membres du comité syndical une visite de la station de traitement de l'eau et leur suggère que chacun, dans sa commune, visite la station d'épuration afin de connaître le petit cycle de l'eau.

La CCSR s'engage à :

- ne pas nuire aux activités ni gêner l'exploitation du SIE du fait de l'exploitation estivale du lac. En particulier, aucun stationnement de véhicule n'est autorisé à proximité du chalet de surveillance, l'accès à la prise d'eau brute devant être libre en permanence ;
- maintenir fermée la barrière en haut de la voie d'accès de la parcelle A160 ;
- s'occuper de la gestion et de l'entretien du chalet de surveillance de baignade implanté sur la parcelle A691.
- entretenir les arceaux vélos et le panneau d'interprétation implantés sur les parcelles A160 et A691, ainsi que l'aire de pique-nique et son mobilier installé sur la parcelle A845 ;

Arrivée de Benoit LABOURIER à 18h48.

- entretenir le panneau d'information vitré implanté sur la parcelle A691 et l'affichage des informations.

La Communauté de communes de la Station des Rousses mandate la SOGESTAR pour l'entretien des rives et du mobilier aux abords du lac des Rousses durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre. La SOGESTAR exploite le site durant la saison estivale.

Nicolas GINDRE souhaite que la partie où il y l'ancien barbecue soit nettoyée.

Denis MIQUEL propose de remplacer la palissade bois par un mur en plotets.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 années et pourra ensuite être renouvelée tacitement par période de 5 ans, sans limitation de durée. Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée, avec un préavis d'une année avant l'échéance souhaitée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer cette convention relative aux abords du lac des Rousses avec la Communauté de communes de la Station des Rousses.

#### **4 – Convention de groupement de commande publique avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura pour la réalisation d'un réseau d'eaux usées et du renouvellement de la canalisation d'eau potable secteur les Rivières à Prémanon**

Dans le cadre du programme de travaux 2021, notamment ceux concernant le renouvellement d'une canalisation d'eau potable aux Rivières (commune de Prémanon), M. le Président propose au comité syndical de mutualiser ces travaux avec les travaux d'assainissement relevant de la compétence du Syndicat Mixte du Haut-Jura afin de réduire les coûts.

Ainsi, il conviendrait que le comité syndical autorise M. le Président à signer une convention de groupement de commande publique avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement pour la réalisation d'un réseau d'eaux usées et du renouvellement de la canalisation d'eau potable secteur Les Rivières.

M. le Président propose aux membre du comité syndical de participer à la commission d'appel d'offres pour l'analyse et l'ouverture des plis.

Nicolas GINDRE précise le montant estimatif des travaux de renouvellement/détournement hors chantier assainissement qui s'élève à 213 984.79 € HT.

Les travaux faisant partie du groupement de commande s'élèvent à 267 102.49 € HT.

Cette convention est passée à titre gratuit pour une durée limitée à celle de la réalisation des travaux et elle prendra fin à la date du choix définitif de l'entreprise retenue.

Le comité syndical autorise, à l'unanimité, M. le Président à signer la convention de groupement de commande publique avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura pour la réalisation d'un réseau d'eaux usées et du renouvellement de la canalisation d'eau potable secteur les Rivières à Prémanon.

#### **5 – Secrétariat du SIE : modification et suppression de poste avec précision du nombre d'heure/semaine**

M. le Président rappelle que le secrétariat du SIE est assuré par le secrétariat de la commune des Rousses.

Suite à des départs en retraite, M. le Président propose au comité syndical de modifier le tableau des effectifs en modifiant et supprimant certains postes et en précisant le nombre d'heures effectuées par chaque agent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

GRADE	Modification/suppression	NOMBRE D'HEURES/ SEMAINE
Attaché		8H20
Rédacteur Chef	A supprimer	
Adjt Adm Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adj Adm Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	2h40
Rédacteur		0h50

Le comité syndical décide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs en modifiant et supprimant certains poste et en précisant le nombre d'heures effectuées par chaque agent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, conformément au tableau ci-dessus.

#### **6 – Questions et informations diverses**

- Panneau d'information sur la façade de la station de traitement au bord du lac des Rousses  
Laurent MERAT est partagé sur cette idée car il s'agit d'une installation sensible.  
Denis MIQUEL propose d'apposer un encart résumé.  
Edwige MOREL suggère d'indiquer seulement « Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses ».
- M. le Président propose de demander un devis à une entreprise.
- Natacha BIGAN propose de rester sobre et éviter un logo qui pourrait mal vieillir ou dont on se lasserait.

#### **- Point sur le programme de travaux en cours par Nicolas GINDRE**

- Travaux 2020 repoussés en 2021 :

- ✚ La Doye - pont des rivières jusqu'à l'entrée de la Doye : travaux terminés pour un coût estimé de 266 380.98 € HT

- Programme de travaux 2021 :

- ✚ Détournement de la canalisation vers la pisciculture des Rivières au niveau du chemin et renouvellement des branchements des habitations ;
- ✚ Les travaux de renouvellement au Noirmont sont terminés : 90 587.16 € HT
- ✚ Détournement à la Cure pour un projet immobilier : travaux mutualisés avec l'assainissement + renouvellement de la conduite d'eau potable. Il reste environ 3 semaines de travaux avec la remise en état de la chaussée car le Département va refaire l'enrobé.

M. le Président précise que ces travaux vont permettre de faire disparaître les dysfonctionnements aux cressonnières concernant les eaux usées qui se déversent dans le milieu naturel en raison du réseau actuellement en unitaire.

Nicolas GINDRE précise le coût des travaux : 238 210 € HT.

M. le Président indique que le SIE est doté d'un schéma directeur, réalisé en 2013 et qui définit des priorités. Il est suivi mais le syndicat a aussi des opportunités ou des obligations de travaux. Il va être affiné dans les années qui viennent, et pour la durée du mandat, avec d'autres outils. SUEZ va notamment nous indiquer la rentabilité du réseau par segment.

Nicolas GINDRE fait part de travaux non prévus mais réalisés à la sortie de Septmoncel suite à 2 casses successives pour un coût de 9 985 € y compris le renouvellement d'une antenne.

M. le Président propose d'inviter SUEZ au prochain Comité Syndical du 28/09 qui présentera le rapport annuel du délégataire. Le RPQS sera présenté par le cabinet IRH.

Nicolas GINDRE précise qu'a été mandaté depuis le début de l'année de 530 395 € à l'entreprise LACOSTE et 20 231 € d'honoraires pour le cabinet MERLIN.

#### - Point sur l'étude de faisabilité des travaux de sécurisation du Haut-Service

Il s'agit de doubler la capacité du réservoir des Tuffes.

Actuellement, avec 800 mètres cube d'eau, il ne nous permet pas d'avoir une casse entre le lac et le réservoir car sa capacité n'est pas suffisante pour assurer une distribution sur une journée sur le haut service.

Lors du pic saisonnier on a une capacité de 1 800 mètres cube /jour et il est nécessaire d'avoir une capacité de 2 000 mètres cube/jour.

M. le Président explique qu'il faut cadrer 3 propositions et rencontrer la Sous-préfète afin de voir quelle solution est acceptable. On ne sera malheureusement pas dans le calendrier du plan de relance 2021. C'est le projet essentiel du mandat du SIE, tout en poursuivant le renouvellement des canalisations.

#### - Bilan provisoire du recensement des UL

A la demande de l'Amicale des loueurs de meublés de rendre plus équitable cette question, le SIE a entrepris, dans le respect des règles du RGPD, un recensement et on a 792 UL supplémentaires. On en avait 2 229, soit 27% de plus. Il faut attendre la facture de juillet et faire le bilan financier des recettes supplémentaires pour le délégataire et pour le SIE. M. le Président propose de travailler ensuite sur l'affectation de cette recette supplémentaire. Le délégataire s'était engagé oralement à ce que l'excédent de ressources pour sa part serait dirigé à une modération du prix de l'eau.

#### - Principales conclusions du rapport d'audit de la station de traitement mené par le CIRSEE

Ce sujet sera présenté par SUEZ au prochain comité syndical.

#### - Point sur la situation du VVSTAR

Plusieurs sociétés gèrent cette structure.

Il y a une facture de 44 000 € d'impayés pour moitié assainissement pour moitié eau potable. La société a été liquidée par un tribunal de commerce et le Président a des doutes sur la possibilité de recouvrer la somme. Avec l'aide du maire de Lamoura, la famille a été relogée et

on a coupé l'eau. Une nouvelle société avec un nouveau n° de SIRET a été créée et on a dû remettre l'eau. Ils ont payé les 2/3 de la facture de mise en service. Il y a une fuite après compteur sur cette propriété privé. A titre de comparaison, une facture de 120 mètre cube représente la consommation pour une famille de 4 par année et la fuite correspond à 280 mètre cube/mois.

Nicolas GINDRE pense qu'il faut se donner les moyens de voir de quelle façon engager des procédures pour récupérer l'argent et éviter que cela ne continue.

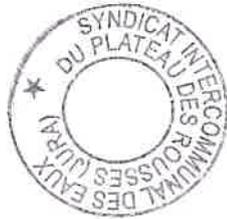
M. le Président précise qu'on s'est donné 2 mois avec SUEZ pour voir comment cette société va se comporter par rapport à la facturation de juin/juillet et SUEZ va consulter son service juridique pour savoir comment couper l'eau.

Nicolas GINDRE précise qu'il faut aussi être vigilant sur le dossier des impayés du SCCV à Bois d'Amont.

- Natacha BIGAN a participé à une étude menée par le PNR pour équiper les canalisations de turbines pour faire de l'électricité. Cinq sites ont été identifiés selon les dénivelés et le SIE n'était pas compris. Elle a proposé de se tourner vers les Tuffes et de leur transmettre les plans du réservoir. Laurent MERAT craint une chute de pression sur l'eau.

Séance levée à 20h04  
La Secrétaire de séance

Natacha BIGAN



Le Président,



Alain DESPREZ